



# Indspire

Indigenous education,  
Canada's future.

L'éducation des autochtones.  
L'avenir du Canada.

## bâtir un avenir meilleur

Bourses d'études, bourses d'excellence et primes

### Directives pour une demande de bourse

Indspire  
Département de l'Éducation  
Case postale 5, Bureau 100 – 50 Generations Drive  
Ohsweken, Ontario  
N0A 1M0

Indspire est un organisme de bienfaisance enregistré, dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des Autochtones pour qu'à long terme elle leur apporte des avantages ainsi qu'à leurs familles, à leurs communautés et à tout le Canada. Avec le soutien de ses partenaires financiers, Indspire offre des bourses et des programmes et partage des ressources dans le but de combler l'écart des Autochtones en matière d'éducation.

Le programme d'Indspire *Bâtir un avenir meilleur : Bourses d'études, bourses d'excellence et primes* contribue à alléger le stress financier que pourraient rencontrer les étudiants. Par le biais de ce programme, Indspire a alloué près de 79 millions de dollars à près de 25 000 étudiants Canadiens autochtones.

Les étudiants autochtones inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire peuvent déposer une demande de bourse.

Si vous avez des questions, contactez-nous à :

1.855.INDSPIRE (463.7747) poste 253

[education@indspire.ca](mailto:education@indspire.ca)

indspire.ca | @indspire

Dans ce document, le genre masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

Procédure de demande :				
Cochez une case				
<b>EPS</b>	Études postsecondaires	Affaires, science, droit, ingénierie, informatique, éducation, travail social, sciences sociales et études techniques. Beaux-arts : les domaines des arts visuels, de la performance, des médias, du théâtre, de la production, graphiques et littéraires.	Programmes de certificat ou de diplôme à temps plein d'une année, programmes de premier et de deuxième cycle d'un établissement postsecondaire reconnu. Les études à l'extérieur du Canada sont acceptées uniquement au niveau des cycles supérieurs.	Dates limites : 1 <sup>er</sup> février 1 <sup>er</sup> juin 1 <sup>er</sup> novembre 23 h 59 HP
<b>CS</b>	Carrières en santé	Études dans le domaine de la santé, telles que : médecine, soins infirmiers, médecine dentaire, physiothérapie, pharmacie, psychologie clinique et laboratoire de recherche.	Programmes de certificat à temps plein, programmes de premier cycle, professionnels et de diplôme dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien agréé. Les études à l'extérieur du Canada sont acceptées uniquement au niveau des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat [PhD]). <i>Médecine, médecine dentaire et optométrie ne sont pas considérées comme études de cycle supérieur.</i>	Dates limites : 1 <sup>er</sup> février 1 <sup>er</sup> juin 1 <sup>er</sup> novembre 23 h 59 HP
<b>AÉDA</b>	Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones - prédroit	Les bourses de l'AÉDA sont offertes <u>uniquement</u> aux étudiants des Premières Nations ayant le statut d'indien non inscrit et aux Métis inscrits à un programme d'études de prédroit dans un établissement postsecondaire canadien agréé.	Uniquement pour programmes d'études d'été en prédroit. Une bourse de 1 000 \$ plus 2 500 \$ pour payer les frais scolaires directement à l'établissement d'enseignement postsecondaire.	Date limite : 15 mai 23 h 59 HP
<b>AMST</b>	Apprentissages, métiers spécialisés et technologie <input type="checkbox"/> Général <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/> Encouragement	En train de suivre une formation d'électricien, de monteur d'installations au gaz, de mécanicien de machinerie lourde, d'opérateur de machinerie lourde, de technicien de matériel lourd, de technicien en instrumentation, de calorifugeur, de machiniste, de mécanicien, de mécanicien de chantier, de tuyauteur en construction, d'opérateur d'appareil de traitement, de technicien de réparation pompes et valves et de soudeur.	Programme de diplôme en éducation générale, diplôme ou certificat de formation appliquée dans les métiers et les techniques de l'industrie pétrolière et gazière, préparation ou rattrapage scolaire, préformation en métiers, programmes d'apprentissage et formation préalable à l'emploi.	Dates limites : 1 <sup>er</sup> février 1 <sup>er</sup> juin 1 <sup>er</sup> novembre 23 h 59 HP  Ouvert toute l'année : apprentissage et encouragement

## Partie 1 : renseignements personnels et coordonnées

Toutes les informations personnelles et les coordonnées sont traitées de manière confidentielle. Cependant, si vous recevez une bourse, vos informations personnelles et vos coordonnées sont partagées avec le donateur ou le commanditaire. Veuillez vous assurer que toutes les informations à jour sont incluses, telles que votre adresse, votre numéro de téléphone et adresse de courriel. En cas de changement dans vos coordonnées, veuillez nous informer dès que possible.

Dès que vous recevrez une bourse, nous vous demanderons d'envoyer une lettre de remerciements au donateur ou au commanditaire, accusant réception de la bourse. Le donateur ou le commanditaire pourrait être intéressé de savoir ce que vous étudiez et le genre de carrière que vous souhaitez poursuivre après vos études. Donateurs et commanditaires cherchent souvent à recruter des diplômés; vos données personnelles et vos coordonnées sont partagées uniquement avec eux et personne d'autre. Si vous recevez une bourse, nous vous demandons également de nous indiquer votre numéro d'assurance sociale à des fins fiscales. Vous recevrez également un formulaire T4A à la fin du mois de février de l'année d'imposition applicable.

## Partie 2 : anciens combattants autochtones

La section sur les anciens combattants autochtones est utilisée pour nous aider à jumeler les boursiers avec les donateurs. Si votre candidature est retenue, que vous recevez une bourse et que vous avez indiqué être un ancien combattant autochtone, il est possible que vous soyez jumelé avec un donateur qui soutient les anciens combattants autochtones.

## Partie 3 : ascendance autochtone

**Autochtone** : désigne une personne reconnue comme membre de « l'un des peuples autochtones du Canada » au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui précise en outre que les « peuples autochtones du Canada comprennent les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada ». Cette politique (compatible avec les pratiques canadiennes générales) comprend que le terme « Indiens » dans la Constitution est maintenant remplacé par le terme « Premières Nations ».

**Inscrit** : désigne une personne inscrite comme Indienne au Registre des Indiens du gouvernement fédéral.

**Non inscrit** : désigne une personne qui s'identifie comme indienne ou des Premières Nations et qui n'est pas enregistrée au Registre des Indiens du gouvernement fédéral du Canada, mais qui :

- est une descendante directe d'un parent ou grand-parent qui est/était un Indien inscrit au Registre des Indiens du gouvernement fédéral du Canada et qui détient/détenait une carte de statut valide;
- est sur une liste des membres d'une bande, là où la bande a le contrôle de sa liste des membres; ou
- est sur la liste d'inscription, de citoyenneté, d'enregistrement ou d'appartenance à un groupe autochtone en vertu d'un accord moderne sur les revendications territoriales.

Les candidats d'une Première Nation ayant le statut d'Indiens non inscrits **doivent présenter une photocopie du recto et du verso** du certificat valide issu par le **gouvernement fédéral** ou une **lettre** d'une bande prouvant le **statut des parents ou grands-parents ainsi que** la version intégrale du(des) **certificat(s) de naissance ou certificat(s) de baptême** montrant **clairement la relation avec la personne sur le certificat de la bande**.

Les candidats membres d'une Première Nation non inscrite doivent fournir une lettre du bureau d'enregistrement de leur nation indiquant que le gouvernement fédéral a désigné et reconnaît leur nation en tant que Première Nation non inscrite.

**Premières Nations** : désigne une personne qui s'identifie comme indienne ou des Premières Nations, qu'elle soit inscrite ou non inscrite. Les candidats sont tenus de présenter une preuve d'identité des Premières Nations en fournissant un certificat de statut d'Indien (une « carte de statut ») ou une carte de citoyenneté, d'appartenance, d'enregistrement ou d'inscription valide délivrée par :

- le greffier du Registre des Indiens du gouvernement fédéral;
- une bande, au sens de la Loi sur les Indiens, qui a le contrôle de sa liste de membres; ou
- un groupe autochtone en vertu d'un accord moderne sur les revendications territoriales.

**Inuit** : désigne une personne qui s'identifie comme inuite. Les candidats sont tenus de fournir une preuve d'identité inuite en présentant une carte d'identité inuite valide délivrée par:

- **un organisme inuit reconnu par le gouvernement du Canada;**
- **un organisme inuit reconnu par le gouvernement du Nunavut; ou**
- **un groupe autochtone en vertu d'un accord moderne sur les revendications territoriales.**

**Métis** : désigne une personne qui s'identifie comme métisse. Les candidats sont tenus de présenter une preuve de l'identité métisse en fournissant une carte de citoyenneté métisse, d'adhésion, d'enregistrement ou d'inscription valide délivrée par :

- l'un des établissements métis de l'Alberta;
- un organisme provincial membre du Ralliement national des Métis, qui comprend la Nation métisse de la Colombie-Britannique, la Nation métisse de l'Alberta, la Nation métisse de la Saskatchewan, la Fédération des Métis du Manitoba et la Nation métisse de l'Ontario;
- un groupe autochtone en vertu d'un accord moderne sur les revendications territoriales; ou
- un organisme métis reconnu par le gouvernement du Canada.

#### Partie 4 : études

Veillez remplir le formulaire aussi précisément que possible. Dans la partie « études », vous êtes invité à indiquer les deux derniers établissements universitaires dans lesquels vous avez étudié. Veuillez faire en sorte que vos notes les plus récentes correspondent au nom du dernier établissement d'enseignement que vous avez indiqué.

#### Partie 5 : détermination des besoins financiers

De nombreux facteurs financiers doivent être pris en considération lorsqu'on poursuit des études postsecondaires à temps plein. Le fait de travailler, d'utiliser ses économies et de recevoir un financement ou un soutien ne signifie pas toujours que tous les besoins financiers sont couverts.

Les boursiers des Premières Nations et inuits sont tenus de fournir un document de leur bande ou territoire qui confirme qu'ils ont reçu (y compris le montant reçu) ou qu'ils n'ont pas reçu une aide financière de cette bande ou territoire.

Indspire encourage tous les étudiants à participer financièrement aux coûts de leur éducation. Le fait de travailler à temps partiel, d'utiliser leurs économies et d'avoir demandé un prêt étudiant ou une ligne de crédit, montre clairement leur dévouement et leur détermination à atteindre leurs objectifs scolaires.

## Partie 6 : budget

Cette partie est l'une des plus importantes de votre demande de bourse. Veuillez remplir toutes les cases aussi précisément que possible. Pour recevoir une bourse, vous devez prouver que vous avez besoin d'une aide financière, c'est à dire que vos dépenses doivent être supérieures à vos revenus.

Lorsque votre demande est reçue et examinée, la partie budget est vérifiée pour rechercher d'éventuelles erreurs. Si certaines informations relatives à votre budget ne sont pas claires ou incomplètes, vous pourriez recevoir un courriel ou un appel téléphonique d'Inspire. Dès que la partie budget est examinée et qu'il est évident que vous avez besoin d'une aide financière, ce montant sera utilisé pour déterminer le montant de la bourse. Si votre budget n'indique pas que vous avez besoin d'une aide financière, votre demande sera considérée comme irrecevable et ne sera pas transmise au jury.

## Partie 7 : lettre de présentation

Les bourses *Bâtir un avenir meilleur : Bourses d'études, bourses d'excellence et primes* étant destinées aux membres des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits, votre engagement et votre participation à la vie de la communauté des Premières Nations, inuite et métisse est d'une importance capitale.

Aidez-nous à mieux vous connaître en écrivant une lettre de présentation qui répond aux sept questions ci-dessous. Veuillez copier et coller les sept questions ci-dessous dans un document Word. Répondez à chaque question; vos réponses **doivent être de moins de 100 mots** où elles ne seront pas prises en considération. Vos réponses doivent être dactylographiées à double interligne et en police de 11 points.

1. Parlez-nous de vous, de votre famille, de votre communauté, de la raison pour laquelle vous avez décidé de poursuivre des études postsecondaires et de votre domaine d'études.
2. Quelles sont les compétences et les connaissances acquises qui vous ont aidé à rester engagé dans vos études?
3. Parmi les défis et les réussites passés, quels sont ceux sur lesquels vous vous baserez pour bâtir votre avenir?
4. Quels sont vos rêves, vos espoirs et vos plans après la fin de vos études?
5. Comment redonnez-vous à votre communauté? Si vous ne pouvez pas le faire, expliquez ce qui limite votre capacité à faire du bénévolat ou de redonner en ce moment.
6. Quel effet aurait sur vous et votre communauté le fait de recevoir une bourse?
7. Que représente pour vous le mot réconciliation?

Veuillez joindre  **votre lettre à votre demande dûment remplie.**

## Partie 8 : déclaration et consentement

Dans cette partie, vous vérifiez que vous comprenez quels sont les documents qui doivent obligatoirement être soumis pour que votre demande soit envoyée au jury pour examen. Si tous les documents obligatoires ne sont pas envoyés avec votre demande, elle ne sera pas examinée.

**Liste de contrôle des documents qui doivent obligatoirement être envoyés avec la demande de bourse :**

- Preuve de statut de membre d'une Première Nation (inscrite ou non inscrite), d'Inuit ou de Métis.
- Lettre d'une bande, d'un bureau d'éducation postsecondaire ou d'un organisme de soutien, indiquant le montant **de l'aide financière que vous recevez**, ou que l'aide financière n'est pas disponible (uniquement pour les candidats d'une Première Nation au statut d'Indiens inscrits et les Inuits).
- Lettre de présentation (voir partie 7).
- Relevé de notes (officiel ou non officiel) de votre plus récent programme d'études. **Soumettez les notes les plus récentes de l'année scolaire 2015-2016, ou celles du programme auquel vous étiez inscrit avant celui-ci.**
- Preuve d'inscription à temps plein au programme pour lequel vous demandez une bourse.
- Décharge parentale signée. A envoyer uniquement si vous résidez ou allez résider chez vos parents pendant votre année scolaire et que vos parents ne contribueront pas aux coûts de votre éducation en 2016-2017.

**VEUILLEZ NOTER QUE : les demandes envoyées sans notes ne seront pas examinées.**

**Veillez lire attentivement :**

**Lorsque vous signez la demande de bourse, votre signature confirme que :**

- ✓ vous comprenez que si votre dossier de demande de bourse ne contient pas tous les documents exigés, votre demande sera jugée inadmissible;
- ✓ vous n'avez pas reçu une bourse d'Indspire pour l'année courante et le programme courant pour lesquels vous déposez une demande de bourse;
- ✓ vous êtes/serez inscrit à temps plein au programme d'études pour lequel vous déposez une demande de bourse;
- ✓ vous avez lu et compris les directives qui régissent le processus de demande et d'évaluation par le jury et avez répondu à toutes les questions qui vous concernent;
- ✓ vous déclarez que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont vrais et exacts. Vous comprenez que toute fausse déclaration faite intentionnellement dans le présent formulaire, par courriel ou par téléphone entraînera le rejet de votre demande et pourront entraîner le rejet de toute demande de financement ultérieure;
- ✓ vous comprenez que votre dossier peut être sélectionné à des fins de vérification d'assurance de la qualité et que l'on peut vous demander de valider l'information que vous avez présentée, y compris mais non limité à la preuve de revenu;
- ✓ si votre demande de bourse est acceptée, par les présentes, vous autorisez Indspire à transmettre vos coordonnées (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel et adresse postale) à ses commanditaires pour qu'ils puissent communiquer directement avec vous;
- ✓ par les présentes, vous consentez à ce que Indspire et votre établissement d'enseignement discutent au sujet de tout soutien financier que vous recevez pour qu'Indspire puisse déterminer correctement vos besoins financiers;
- ✓ si votre demande de bourse est acceptée, par les présentes, vous autorisez Indspire à utiliser ou à publier votre nom ainsi que d'autres renseignements vous concernant sur son site Web et dans sa brochure à des fins de promotion, de commercialisation ou de publicité, ou dans le cadre de ses échanges avec ses commanditaires;
- ✓ vous comprenez qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que tous les documents justificatifs soient postdatés et/ou reçus par Indspire avant la date limite;

- ✓ si vous recevez une bourse d'études ou d'excellence d'Indspire, vous acceptez qu'Indspire, ou ses mandataires, vérifient votre formation scolaire et vos diplômes. Ce consentement restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez par écrit. Vous comprenez qu'Indspire utilisera les résultats de cette vérification pour en faire rapport à ses bailleurs de fonds et que cela aidera Indspire à collecter plus de fonds pour appuyer davantage d'étudiants. Vous autorisez l'établissement scolaire qui possède les informations relatives à votre formation scolaire et à vos diplômes (« l'établissement d'enseignement universitaire ») à transmettre ces informations à Indspire ou à ses mandataires. Par les présentes, vous libérez et dispensez pour toujours l'établissement d'enseignement universitaire, Indspire et son agent, ainsi que leurs sociétés affiliées respectives et tous leurs partenaires, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, successeurs et ayants droit, anciens, actuels et futurs, de toute action, réclamation et demande quelle qu'elle soit ayant trait à la collecte, à la divulgation ou à l'utilisation des informations concernant votre formation scolaire et vos diplômes par l'établissement d'enseignement universitaire, Indspire et/ou ses mandataires.

### Sélection des bourses

**Composition du jury :** les demandes sont évaluées par un jury de professionnels autochtones (inscrits et non inscrits) et non autochtones de tout le Canada. Les membres du jury sont différents pour chaque examen des candidatures. Toutes les décisions du jury sont définitives; il n'y a pas de processus d'appel.

**Critères d'évaluation :** lorsqu'il évalue les candidatures, le jury utilise les critères suivants :

- le candidat démontre qu'il a un besoin financier et qu'il contribue aux coûts de son éducation (partie « budget » de la demande de bourse) ;
- preuve de la participation à la vie de la communauté (redonner à la communauté/participer à la vie de la communauté dans votre demande de bourse) ;
- le candidat démontre son mérite scolaire et ses performances (notes).

Pour recevoir une bourse, les candidats doivent obtenir un score minimal et correspondre aux critères établis par un commanditaire.